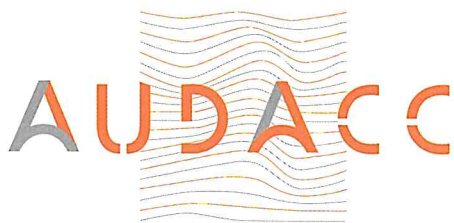


**ASSOCIATION LIGUE DE BRETAGNE
DU SPORT ADAPTE**
18 Rue Pierre de Coubertin
22440 PLOUFRAGAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2025



Expertise Comptable / Commissariat aux Comptes / Social

Fabien **Jouan**
Thomas **Pécheu**
Dominique **Clément**

Experts-Comptables DPLE
Commissaires aux Comptes

www.**AUDACC**.fr
02 96 61 83 33
audacc@audacc.fr

**ASSOCIATION LIGUE DE BRETAGNE
DU SPORT ADAPTE
Association Loi 1901**

**Siège social : 18 rue Pierre de Coubertin
22440 PLOUFRAGAN**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2025

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée en date du 16/03/2024 par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION LA LIGUE DE BRETAGNE DU SPORT ADAPTE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ASSOCIATION LA LIGUE DE BRETAGNE DU SPORT ADAPTE à la fin de cet exercice.

GUINGAMP
8, rue du Parc An Feunteun
22200 Grâces

PLERIN
Imm. 1.618 - 3, rue des Mimosas
22190 Plérin

LAMBALLE
8, rue de la Ville Es Lann
22400 LAMBALLE ARMOR

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821.53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du bureau de l'association et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'ASSOCIATION LA LIGUE DE BRETAGNE DU SPORT ADAPTE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met

en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PLERIN, le 20 Février 2026

Le Commissaire aux Comptes

AUDACC, représenté par

Thomas PECHEU

AUDACC
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES / SOCIAL
SARL au capital de 60 512 €
3, rue des Mimosas - BP 40311 - 22193 PLERIN CEDEX
6, rue de Parc An Feunteun - 22200 GRACES
8, rue de la Ville Es Lan Maroué - 22400 Lamballe
Tél. 02 96 61 83 33 - audacc@audacc.fr

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles	3 382	2 498	884	1 603	719	44.86	
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	15		15	15			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	102		102		102		
Total I	3 499	2 498	1 001	1 618	617	38.14	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				342	342	100.00
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	3 197	32	3 165	4 298	1 133	26.36
	Autres créances	735		735	667	68	10.19
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	289 797		289 797	272 489	17 308	6.35	
Charges constatées d'avance (3)	276		276		276		
Total III	294 005	32	293 973	277 796	16 177	5.82	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	297 504	2 530	294 974	279 414	15 560	5.57	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	177 869	147 552	30 317	20.55
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	16 549	30 317	13 768	45.41
	Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
Total I	194 418	177 869	16 549	9.30	
	Comptes de liaison				
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	40 300	51 200	10 900	21.29
	Fonds dédiés sur autres ressources				
Total III	40 300	51 200	10 900	21.29	
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 708	37 647	3 939	10.46
	Dettes fiscales et sociales	16 367	12 636	3 731	29.53
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	10 180	62	10 118	NS	
Instrument de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	Total IV	60 256	50 345	9 910	19.68
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	294 974	279 414	15 560	5.57

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

60 256 50 345

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

IGAM SAINT-BRIEUC

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	42 332		44 027		1 695	3.85
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	189 974		282 676		92 702	32.79
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	418		4 000		3 582	89.55
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	75		2		73	NS
Total I	232 798		330 705		97 907	29.61
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	94 850		108 946		14 096	12.94
Impôts, taxes et versements assimilés	1 681		1 683		2	0.13
Salaires et traitements	102 053		111 118		9 065	8.16
Charges sociales	29 950		29 260		691	2.36
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	719		713		6	0.84
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions	32		418		386	92.34
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	650		379		271	71.48
Total II	229 935		252 517		22 581	8.94
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	2 863		78 188		75 325	96.34
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

AUDACC
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES / SOCIAL
SARL au capital de 50 512 €
3, rue des Mimosas - BP 40311 - 22193 PLEIRIN CEDEX
8, rue de Parc An Heunteun - 22100 GRACES
8, rue de la Ville Es Lon Maroué - 22400 L'ÉTABLIE
Tél. 02 96 61 83 33 - audacc@audacc.fr

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	2 786		3 559		772	21.71
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	2 786		3 559		772	21.71
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)	2 786		3 559		772	21.71
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	5 649		81 747		76 098	93.09
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			230		230	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII			230		230	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)			230		230	100.00
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)	235 585		334 264		98 679	29.52
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	229 935		252 747		22 811	9.03
Solde intermédiaire	5 649		81 517		75 868	93.07
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	51 200		51 200		51 200	
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	40 300		51 200		10 900	21.29
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	16 549		30 317		13 768	45.41

AUDACC

EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES / SOCIAL

SARL au capital de 50 512 €

3, rue des Mirois - BP 40311 - 22193 PLELIN CEDEX

2, rue de Parc An Heunteun - 22200 GRACES

2, rue de la Ville Es Lan Marqu - 22400 Lamballe

Tél. 02 96 61 83 33 - audacc@audacc.fr

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

AUDACC
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES / SOCIAL
SARL au capital de 60 512 €
3 rue des Mimosas - BP 40311 - 22193 PLERIN CEDEX
5, rue de Parc An Feunteun - 22200 GRACES
2, rue de la Ville Les Lan Maroué - 22400 Lamballe
Tel. 02 96 61 83 33 - audacc@audacc.fr

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 382		
TOTAL	3 382		
Autres participations	15		
Prêts, autres immobilisations financières			102
TOTAL	15		102
TOTAL GENERAL	3 397		102

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 382	3 382
TOTAL			3 382	3 382
Autres participations			15	15
Prêts, autres immobilisations financières			102	102
TOTAL			117	117
TOTAL GENERAL			3 499	3 499

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 779	719		2 498
TOTAL		1 779	719		2 498
TOTAL GENERAL		1 779	719		2 498
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	719				
TOTAL	719				
TOTAL GENERAL	719				

AUDACC

EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES / SOCIAL

SARL au capital de 60 012 €

3, rue des Mimosas - BP 40311 - 22193 PLURIN CEDEX

d. rue de Parc An Heunteun - 22200 GRACES

6, rue de la Ville Es Len Maroué - 22400 Lamballe

Tel. 02 96 61 83 33 - audacc@audacc.fr

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	147 552		30 317		177 869
Report à nouveau			30 317	30 317	
Excédent ou déficit de l'exercice	30 317		13 768-		16 549
Situation nette	177 869		46 866	30 317	194 418
TOTAL I	177 869		46 866	30 317	194 418

AUDACC
 EXPERTISE COMPTABLE
 COMMISSARIAT AUX COMPTES / SOCIAL
 N°RL du Capital de 50 512 €
 3 rue des Miroirs - BP 40311 - 22103 PLEIRIN CEDEX
 1 rue de Parc An Feunteun - 22200 GRACES
 21 rue de la Ville Es Lan Maroie - 22400 Lamballe
 Tél. 02 96 61 83 33 - audacc@audacc.fr

Tableau de variation des fonds propres - générosité du public

ANC 2018-06 : Art. 432-22

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	MONTANT		MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC
Fonds propres sans droit de reprise Report à nouveau	147 552				30 317		30 317		177 869	
Excédent ou déficit de l'exercice	30 317				13 768-				16 549	
TOTAL	177 869				46 866		30 317		194 418	

AUDACC
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES / SOCIAL
SARL au capital de 50 000 €
5 rue des Miroirs 25 - BP 80311 - 22183 PLERIN CEDEX
1 rue de Mont An heurtoin - 22200 GRACES
2 rue de la ... - 22400 Lamballe
Tel. 02 96 61 83 33 - audacc@audacc.fr

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

Néant

AUDACC

EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES / SOCIAL

SARL au capital de 60 012 €

3 rue des Minimes - BP 40311 - 22193 PLERIN CEDEX

4 rue de Parc An Feunteun - 22200 GRACES

5, rue de la Ville Es Lan Marque - 22400 Lamballe

Tél. 02 96 61 83 33 - audacc@audacc.fr

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	102	102	
Clients douteux ou litigieux	32	32	
Autres créances clients	3 165	3 165	
Débiteurs divers	735	735	
Charges constatées d'avance	276	276	
TOTAL	4 310	4 310	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	33 708	33 708		
Personnel et comptes rattachés	7 280	7 280		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 842	7 842		
Autres impôts taxes et assimilés	1 245	1 245		
Autres dettes	10 180	10 180		
TOTAL	60 256	60 256		

Variation des fonds propres

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Charges à payer

AUDACC
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES / SOCIAL

SARL au capital de 60 512 €
3, rue des Miniezas - BP 40311 - 22193 PLERIN CEDEX
2, rue de Parc An Feunteun - 22200 GRACE S
11, rue de la Ville Es Len Maroué - 22400 Lamballe
Tél. 02 96 61 83 33 - audacc@audacc.fr

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 644
Dettes fiscales et sociales	9 431
Total	15 075

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	276
Total	276

ANNEXE

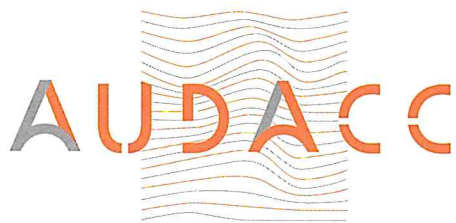
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

AUDACC
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES / SOCIAL
SARL au capital de 60 512 €
2 rue des Miroirs - BP 40311 - 22193 PLERIN CEDEX
1, rue de Parc An Feunteun - 22200 GRACES
1, rue de la Ville Es Lan Maroué - 22400 Lamballe
Tél. 02 96 61 83 33 - audacc@audacc.fr



Expertise Comptable / Commissariat aux Comptes / Social

Fabien **Jouan**
Thomas **Pécheu**
Dominique **Clément**

Experts-Comptables DPLE
Commissaires aux Comptes

www.AUDACC.fr
02 96 61 83 33
audacc@audacc.fr

**ASSOCIATION LIGUE DE BRETAGNE
DU SPORT ADAPTE
Association Loi 1901**

**Siège social : 18 rue Pierre de Coubertin
22440 PLOUFRAGAN**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos au 31/12/2025

Aux membres,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 223-17 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 223-17 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

GUINGAMP

8, rue du Parc An Feunteun
22200 Grâces

PLERIN

Imm. 1.618 - 3, rue des Mimosas
22190 Plérin

LAMBALLE

8, rue de la Ville Es Lan
22400 LAMBALLE ARMOR



CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours des exercices écoulés à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.223-19 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 223-16 du Code de Commerce, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours des exercices antérieurs, dont l'exécution se serait poursuivie au cours des exercices audités.

Fait à PLERIN, le 20 Février 2026

Le Commissaire aux Comptes

AUDACC, représenté par

Thomas PECHEU


AUDACC
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES / SOCIAL
SARL au capital de 60 012 €
1 rue des Mimoses - BP 40311 - 22193 PLERIN CEDEX
5, rue de Parc Au Feucreux - 22200 GRACES
2, rue de la Ville Es Lan Maroué - 22400 Lamballe
Tél. 02 96 61 83 33 - audacc@audacc.fr